

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité femmes - hommes





RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité femmes - hommes

DDCSPP

SOMMAIRE

Axe 1 – Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et
économique p.4
Lutte contre les discriminations des femmes vers et dans l'emploip.4
Mixité des formations et emploisp.5
L'entrepreneuriat féminin
Accompagnement vers l'emploi et la formation des femmes résidant dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la villep.6
Axe 2 – Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistesp.7
3919: statistiques 2015 dans l'Yonnep.7
Dispositif Téléphone Grave Dangerp.10
Les appels au 115 des victimes de violences conjugalesp.10
Accompagnement psychologique et juridique de personnes victimes de violences
par l'ADAVIRSp.12
Accompagnement juridique de femmes victimes de violences par le CIDFFp.12
Groupes de parole à destination de femmes victimes de violences intrafamilialesp.13
Accompagnement thérapeutique des auteurs de violences
Intervenants sociaux mis à disposition auprès des services de la Police et / ou de la
Gendarmeriep.13
Actions locales soutenues par la délégation aux droits des femmes
Journée internationale pour l'élimination de toutes les violences faites aux femmesp.14
Stratégie territoriale 2017p.15
Objectifs 2017 p.19

Malgré les avancées significatives réalisées, le décalage entre l'égalité de droit et l'égalité de fait entre les femmes et les hommes persiste. Si l'égalité de droit est désormais acquise, l'égalité de fait reste à consolider et à renforcer.

L'action de la délégation départementale aux droits des femmes (DDFE) est structurée autour des axes d'intervention de la politique des droits des femmes et de l'égalité portant sur :

- la protection des droits et lutte contre les violences
- l'accès à l'emploi et à l'égalité professionnelle
- la culture de l'égalité et le partage des responsabilités politiques et sociales

AXE 1 – Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et économique

Les femmes dans l'Yonne représentent 51% de la population totale des 15 – 54 ans. 49% d'entre elles sont employées et 26% exercent à temps partiel¹. En France, 12 familles professionnelles concentrent plus de 50% de femmes. 68% des femmes dans l'Yonne¹ en emploi sont concentrées dans les métiers des services aux particuliers (hébergement et restauration, enseignement, santé humaine et action sociale, activités des ménages etc.)

En termes de rémunération, dans le secteur privé, les hommes en France gagnent 18.5% de plus que les femmes. Dans le secteur public, cet écart de salaires nets mensuels s'élève à $14.2\%^2$.

La répartition des activités sur une journée type d'une femme comparée à celle d'un homme montre que les femmes consacrent 4h01 aux tâches domestiques contre 2h13 pour les hommes³.

A partir de ce constat, les actions s'inscrivant dans l'axe « égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et économique » ont porté sur :

- la lutte contre les discriminations des femmes vers et dans l'emploi
- la mixité des formations et emplois
- l'entrepreneuriat féminin
- l'accompagnement vers l'emploi et la formation des femmes résidant dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville

Lutte contre les discriminations des femmes vers et dans l'emploi

Dans l'Auxerrois, une récente étude⁴ a montré qu'il y a très peu de signalements de discriminations. Si les femmes sont en moyenne plus discriminées que les hommes, elles portent rarement plainte. Les femmes restent peu informées sur leurs droits. Le rapport annuel 2015 du Défenseur des Droits révèle que 54% des dossiers de réclamation saisis dans le domaine de la lutte contre les discriminations concernent l'emploi. Les dernières enquêtes réalisées par l'IFOP pour le Défenseur des Droits montrent que - parmi les discriminations liées au genre - être enceinte ou avoir des enfants, sont les premières situations citées, devant le fait d'être une femme.

L'objectif du projet mis en œuvre par l'association FETE Femmes Egalité Emploi a visé les femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville. A travers un spectacle de théâtre forum (compagnie locale EXPONENS), il a s'agit de proposer un espace d'information et d'expression afin que les femmes puissent s'exprimer librement, qu'elles réfléchissent à la façon dont elles peuvent gérer, au cours d'un entretien d'embauche, les éventuelles questions illégales au regard de l'article L. 1221-6 du Code du travail car relevant de la sphère privée.

.

¹ source INSEE 2013

² chiffres - clés extraits du *Plan interministériel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2016 – 2020*

³ Chiffres –clés édition 2016 Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

⁴ Institut Ethique et Diversité –« Actions du CUCS et lutte contre les discriminations »

L'objectif de ce théâtre débat est double, il s'est également adressé aux recruteurs afin de les inviter à réfléchir à leurs pratiques de recrutement afin que la motivation et les compétences deviennent les critères de sélection.

Aussi, trois représentations ont été données : les 7, 21 et 28 novembre 2016 respectivement au Pôle Rive Droite d'Auxerre, à la salle des Champs Blancs à Joigny et à la maison de quartier de Saint – Siméon à Auxerre.

Le CIDFF a également mené des actions en faveur de la promotion de l'égalité femmes – hommes auprès du public scolaire. En effet, 46 ateliers scolaires ont été réalisés auprès de 1075 élèves (513 filles et 562 garçons) des écoles primaires de Migennes. Le projet mené a porté sur la lutte contre les stéréotypes dans divers domaines : école, maison, médias, sports et monde professionnel. Par ailleurs, à Auxerre – dans le cadre du contrat de ville –le CIDFF est intervenu à la demande des établissements (une école primaire, un collège et un lycée) sur les notions de respect entre filles et garçons, d'égalité et de discriminations.

Mixité des formations et emplois

Comme indiqué précédemment, les professions exercées par les femmes sont très peu diversifiées. Les raisons de ce manque de diversité de l'emploi féminin sont complexes : poids des traditions, préjugés sur les compétences masculines et féminines, absence de visibilité, représentations approximatives voire erronées de certains métiers, stéréotypes etc.

Les conséquences en termes d'insertion professionnelle pour les femmes, jeunes et moins jeunes, sont connues : chômage plus important, rémunérations plus faibles, temps partiel non sollicité et contrats précaires.

Lors de sa 18^{ème} édition, le *Carrefour des Carrières au Féminin* de l'Yonne organisé par l'association FETE le 23 janvier 2016 à l'espace culturel d'Appoigny, a accueilli près de 600 personnes, 73 intervenantes et permis de faire découvrir 60 métiers. Il a s'agit de montrer aux jeunes filles collégiennes et lycéennes que tous les métiers sont accessibles aux femmes et qu'ils ne sont ni plus, ni moins difficiles à apprendre et à exercer, qu'ils sont intéressants, valorisants et plus ouverts sur l'emploi que les métiers traditionnellement considérés comme féminins.

L'entrepreneuriat féminin

En Bourgogne, les femmes ne représentent que 32% des nouveaux entrepreneurs. Elles investissent pour la plupart dans des activités de services traditionnellement féminines. Les plus jeunes optent massivement pour le statut d'auto – entrepreneur. Entre 30 et 45 ans, leurs projets relèvent davantage de l'entreprise classique. Les créatrices d'entreprises prennent moins de risques que les hommes ; les montants financiers investis sont plus faibles que ceux engagés par les hommes. Plus diplômées, elles s'entourent aussi davantage des conseils de proches ou de professionnels.

Sur le second semestre 2016, *Yonne Active Création* a accompagné les Travailleurs Indépendants bénéficiaires du RSA suivants :

Nombre de personnes accompagnées par / type d'activité / sexe / territoire							
_	Arti	isans	Comm	erçants	Professions libérales		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Sens	6	22	16	46	3	0	
Joigny	3	13	14	35	3	3	
Auxerre	8	15	8	24	5	0	
Puisaye Forterre	2	6	5	6	1	2	
Avallon	1	6	5	16	6	0	
Tonnerre	4	6	5	7	1	2	
TOTAL	24	68	53	134	19	7	

Soit un total de 96 femmes sur un ensemble de 305 chefs d'entreprise (soit 31.47% de femmes cheffes d'entreprises). Par ailleurs, 34 femmes ont été bénéficiaires d'un FGIF en 2016 dans le département.

Plusieurs actions sont conduites afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin comme le concours *Initiative au féminin* pour lequel 33 candidatures ont été déposées pour la Bourgogne, dont seulement 6 pour le département de l'Yonne. Il s'agira de promouvoir davantage ce concours connaissant une très forte participation dans le Doubs.

Certaines initiatives portées par des associations sont soutenues financièrement par la DDFE. Fort des études menées par l'INSEE et des statistiques régionales montrant le déficit encore important de l'entrepreneuriat au féminin en termes de nombre de créations, du développement des entreprises, des leviers financiers activés... l'association *Créez comme elles*, dont le siège social se situe à Troyes, dispose d'une antenne à Sens. Cette association vise depuis 2013 à accompagner les femmes créatrices d'entreprise. Elle propose notamment des ateliers thématiques à destination des porteuses de projet et des femmes chefs d'entreprise. Elle organise également des manifestations au sein du réseau et participe à des événements extérieurs (jury de concours, comités, salons...).

L'association EGEE¹ accompagne et suit des femmes créatrices ou repreneuses d'entreprises dans l'Yonne. Son objectif est de faire aboutir le maximum de projets de création ou de reprise d'entreprise et de pérenniser les jeunes entreprises. A chaque étape de la création ou de la reprise jusqu'à la réalisation du projet un accompagnement est mis en œuvre. En 2016, douze femmes en ont bénéficié: cinq ayant créé leur entreprise, en activité, ont bénéficié d'un suivi post création ; six projets sont en cours et un a été abandonné pour motif financier.

Accompagnement vers l'emploi et la formation des femmes résidant dans les quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville

Deux actions, soutenues par la DDFE, ont été conduites par l'organisme AGAI Formation² à Avallon et Joigny en 2016.

A Avallon, l'action a pris place dans le contrat de ville dit de veille active. En ciblant le public spécifique des femmes résidant en zones sensibles du territoire, l'action avait pour but de faciliter le développement économique par l'emploi et la formation.

Le projet a porté sur l'accompagnement actif vers l'emploi au travers de l'identification des freins sociaux et professionnels à l'insertion, la mise en place de relais, d'un soutien individuel et l'orientation vers des structures adaptées selon les besoins (CIDFF, MDPH, CPAM etc.). Le projet a comporté 70 heures en centre (dont 30 heures de formation informatique et numérique) auxquelles se sont ajoutés des temps d'accompagnement individuel et collectif. Dix femmes ont été accompagnées (six issues du quartier de la Morlande et quatre provenant des autres quartiers de la ville). Parmi ces femmes bénéficiaires du projet, il y a eu 30% de sorties vers l'emploi ou vers la formation à l'issue de l'action, 50% en emploi ou en formation dans les 6 mois suivants l'action (1 CDD de 2 mois d'animatrice informatique; 1 CDD de 1 mois de plongeuse en restauration; 1 CDD d'enquêtrice de 2 mois; 1 PMSMPS de monitrice éducatrice de 3 semaines; 1 accès formation qualifiante Aide à la personne; 1 formation qualifiante ELS).

A Joigny, l'action a pris place dans le cadre du contrat de ville. Les objectifs et les modalités ont été les mêmes que ceux visés à Avallon. Dix femmes ont été accompagnées toutes résidant dans le quartier de la Madeleine. Concernant les résultats, il y a eu 30% de sorties vers l'emploi ou vers la formation à l'issue de l'action, 50% en emploi ou en formation dans les 6 mois suivants l'action (2 contrats CAE 20h hebdomadaire de 1 an ; 2

² Association de Gestion et d'Aide à l'Insertion Formation

-

¹ Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise

formations qualifiantes, 2 missions intérim de longue durée, 1 agrément assistante maternelle, 1 RQTH).

Axe 2 – Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes

Le 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014 – 2016) a affirmé qu'aucune violence déclarée ne doit demeurer sans réponse. Trois priorités ont ainsi été définies :

- organiser l'action publique autour d'un principe d'action simple : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse
- protéger les victimes
- mobiliser l'ensemble de la société

Ce plan a été décliné au niveau départemental à travers un Plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes dans l'Yonne s'appuyant sur un réseau de partenaires.

3919: statistiques 2015 dans l'Yonne

Ce numéro anonyme et gratuit a pour missions l'écoute, l'information et l'orientation. A l'issue de chaque appel, les écoutantes transcrivent les informations recueillies lors de l'échange sur une fiche informatisée en fonction du motif de l'appel. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne, grâce à des informations et / ou des conseils appropriés, d'entamer des démarches et / ou d'être orientée vers une structure (ou service) spécialisée.

Evolution des fiches violences conjugales au « 3919 » par sexe de la victime et celui de l'agresseur pour l'Yonne

			2014			2015				
Département	Couple Gay	Couple Lesbien	Victime Homme/ Agresseur Femme	Victime Femme / Agresseur Homme	Ensemble des fiches	Couple Gay	Couple Lesbien	Victime Homme / Agresseur Femme	Victime Femme /Agresseur Homme	Ensemble des fiches
89 - Yonne	0	1	1	81	83	0	1	2	88	91

Source: 3919-2015

Champ: FNSF Fiches 3919- 2015 l'Yonne. Distribution par sexe de la victime et sexe de l'agresseur et région (hors non renseignées).

L'Yonne occupe, en 2015, la 56^{ème} position en termes de nombre d'appel reçus au 3919 (0.4% du total des fiches violences conjugales).

Statut des appelants de l'Yonne au 3919¹

	Effectifs	%
Victime	64	73,9%
Père/Mère	6	6,9%
Ami.e	7	8,0%
Enfant	3	3,4%
Fratrie	3	3,4%
Autre membre de la famille	1	1,1%
Belle famille	1	1,1%
Collègue	1	1,1%
Professionnel.le du social	1	1,1%
Total	87	100%

Source : FNSF 3919-2015

Champ: FNSF Fiches 3919- 2015 l'Yonne. Appelant tout public (hors non renseignées)

Note : Taux de réponse = 98,9%. Le service n'a reçu aucun appel des professionnel(les) de justice, de la santé et des services de police / gendarmerie en 2015 en provenance de l'Yonne

Lecture : 64 femmes victimes de violences conjugales résidant à l'Yonne ont contacté elles-mêmes le 3919 en 2015 (soit73,9%) et près de 15% des appels ont été émis par un membre de la famille de la victime.

Fréquentation du service 3919 des victimes de violences conjugales résidant dans l'Yonne

	Effectifs	%
1er contact 3919	45	91,8%
A déjà appelé	4	8,2%
Total	49	100%

Typologie des violences subies par les femmes victimes de violences conjugales résidant dans l'Yonne au 3919



Il est à noter que, bien que l'échantillon soit limité, le taux des victimes de violences conjugales résidant dans l'Yonne, ayant déclaré des violence sexuelles (9.4%) est plus important que celui de l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales au 3919 (6.4%) soit supérieur de 3 points.

Répartition par âge des femmes victimes de violences conjugales dans l'Yonne au 3919

	Effectifs	%
< 20	1	1,9%
20-29	11	20,4%
30-39	12	22,2%
40-49	14	25,9%
> 50	16	29,6%
Total	54	100%

Ce sont les femmes victimes de violences conjugales âgées de plus de 50 ans, qui sont les plus représentées au 3919 parmi les appelantes résidant dans l'Yonne contre 27.1% pour l'ensemble des appelantes, de plus de 50 ans, reçues au 3919 en 2015.

Situation matrimoniale des femmes victimes de violences conjugales résidant dans l'Yonne au 3919

	Effectifs	%
Mariée	23	39,0%
Pacsée	19	32,2%
Concubin-e	3	5,1%
Autre relation régulière	0	0,0%
Relation occasionnelle	0	0,0%
Ex-partenaire	14	23,7%
Total	59	100%

Plus d'un tiers des femmes victimes de violences conjugales ayant contacté le 3919 et résidant dans l'Yonne ont déclaré être mariées au partenaire violent (soit 39%).

Dispositif Téléphone Grave Danger

Une convention relative au dispositif de téléprotection grave danger (TGD) dans le département de l'Yonne a été signée en septembre 2015 pour une durée de trois années. L'association CIDFF est chargée de recevoir et de centraliser les situations, qui lui sont signalées par les professionnels du département. Elle recueille tous les éléments utiles et les fournis aux Procureurs de la république près des Tribunaux d'Auxerre ou de Sens, qui décident de l'attribution du TGD.

Au total en 2016 : 8 femmes ont bénéficié du dispositif sur l'année dans l'Yonne.

Nombre de téléphones actifs sur l'année 2016 :

période	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Auxerre				1	1	1	1	1				
Sens	3	3	3	3	4	4	4	4	4	3	2	2
TOTAL	3	3	3	4	5	5	5	5	4	3	2	2

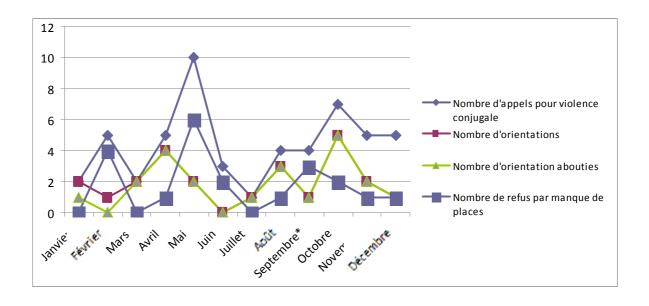
Au mois de mai, le nombre de téléphone a été augmenté de 6 à 8 (4 par TGI). Ce dispositif, au-delà de permettre l'intervention des forces de l'ordre, rassure la victime en sachant que si le mis en cause/condamné entre en contact avec elle, elle peut être protégée rapidement. Par ailleurs, le nombre de téléphones étant limité, elles prennent souvent conscience que cela témoigne d'une attention particulière de la Justice à l'égard de la dangerosité de la situation qu'elles vivent.

Les appels au 115 des victimes de violences conjugales :

En 2016, 53 appels ont été reçus au titre de violences conjugales (51 appels de femmes et 2 appels d'hommes). On constate que 41.5% des appels ont été orientés avec succès alors que 39.6% des appels n'ont pas connu d'orientation en raison d'un manque de places. Par comparaison en 2015, le 115 enregistrait 36 demandes émanant de femmes victimes pour un taux de résolution de 58.3%. Il s'agira donc de réfléchir en 2017 à l'opportunité de flécher un ou des hébergement(s) sur le territoire départemental (notamment sur les secteurs d'Auxerre, Sens ou Migennes) à l'intention de ces victimes.

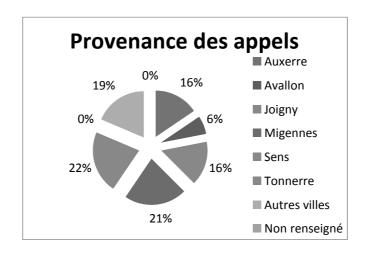
	Nombre de demandes	Nombre d'appels pour Sexe violence		xe	Nombre d'enfants	Nombre d'orientations	Nombre d'orientation	Nombre de refus par	Nombre de refus par manque de	Orientation vers le CD
	initiales	conjugale	F	М			abouties	l'usager	places	
Janvier	168	2	1	1	0	2	1	1	0	
Février	198	5	5		15	1	0	1	4	
Mars	141	2	2		4	2	2		0	
Avril	143	5	4	1	1	4	4		1	
Mai	173	10	10		16	2	2		6	2
Juin	128	3	3		6	0	0		2	1
Juillet	116	1	1		1	1	1		0	
Août	174	4	4		1	3	3		1	
Septembre*	239	4	4		3	1	1		3	
Octobre	210	7	7		4	5	5	1	2	
Novembre	241	5	5		1	2	2		1	2
Décembre	195	5	5		5	1	1		1	3
Total	2126	53	51	2	57	24	22	3	21	8

^{* 4} dont 1 mineur



Provenance des appels		Âge des usagers		Ressources des usagers		
Auxerre	5	Mineur	1	Sans ressources	15	
Avallon	2	18/21	3	ARE/ASS	4	
Joigny	5	22/25	4	RSA	3	
Migennes	7	26/40	16	Allocations familiales	1	
Sens	7	41/60	4	IJ	1	
Tonnerre	0	plus de 60 ans	0	Salaire	3	
Autres villes	6	Non renseigné	4	Non renseigné	5	
Non renseigné	0					
Total	32		32		32	

Il a s'agit plus précisément de 30 femmes et de 2 hommes.



Accompagnement psychologique et juridique de personnes victimes de violences par l'ADAVIRS

L'ADAVIRS vise à apporter une aide psychologique aux victimes ne disposant pas de ressources nécessaires pour consulter un-e psychologue. Deux points de consultation gratuite existent à Auxerre (1, place du Palais de Justice) et à Sens (au Commissariat de Police).

En 2016, 725 femmes reçues par l'ADAVIRS ont été victimes d'infractions pénales et 430 hommes. Sur ce total de 1155 victimes, 63 ont été victimes d'infractions à caractère sexuel (agressions sexuelles, atteintes et harcèlement sexuels) et 313 de violences volontaires. Les entretiens réalisés portent majoritairement sur un accompagnement juridique (1580) et psychologique (260).

178 victimes d'infraction pénale ont été reçues pour des atteintes aux personnes au sein du couple ; 127 dans le cadre de couples séparés et 92 dans le cadre de relation familiale hors couple.

Accompagnement juridique de femmes victimes de violences par le CIDFF

En 2016, le CIDFF a réalisé 1492 entretiens à destination de 1045 femmes (soit 70%). Ces entretiens peuvent avoir lieu en présentiel mais également par téléphone ou courriel.

Les demandes exprimées portent sur:

- 38% les ruptures et leurs conséquences
- 10% les violences conjugales
- 33% les procédures et les droits

Profils des femmes accompagnées :

Seules ou en cours de séparation	66%
Avec enfants et enfants à charge	77% et 53%
Sans emploi / en retraite	48% / 11%
Sans ressources ou au RSA et / ou prestations	29%
familiales	
Hébergées en très grande majorité par	10%
l'entourage	

Répartition des âges :

Moins de 25 ans	12%
Entre 26 et 45 ans	51%
Entre 46 et 60 ans	25%
Plus de 60 ans	12%

Des permanences juridiques sont également délocalisées à Sens, Migennes, Joigny, Avallon, Tonnerre et Toucy. 336 personnes ont été reçues lors de ces permanences soit 22.5%. Ce sont donc 112 femmes victimes, qui ont été accompagnées au titre de violences conjugales en 2016.

Groupes de parole à destination de femmes victimes de violences intrafamiliales

L'action « Paroles de Femmes » prise en charge par des psychologues a été poursuivie sur Sens et réactivée sur Auxerre en septembre. Ces groupes de paroles sont à destination de femmes victimes de violences conjugales. Après un entretien individuel, le psychologue propose ou non à la personne orientée d'intégrer le groupe.

Accompagnement thérapeutique des auteurs de violences

L'association INTERACTION a assuré trente – cinq réunions à Sens et trente – quatre à Auxerre au cours de l'année 2016. Trente – trois auteurs de violences conjugales ont été accueillis représentant un total de 68 membres de cellules familiales. Huit de ces auteurs sont issus des quartiers dits sensibles de Sens et Auxerre. Vingt personnes ont été adressées par la Justice, dont treize ayant agi sous l'emprise de l'alcool ou d'une autre substance addictive. Chacune des personnes accueillies a eu au minimum deux entretiens individuels. Les prescripteurs sont les forces de l'Ordre, les psychologues, les intervenants sociaux et la Justice.

Intervenants sociaux mis à disposition auprès des services de la Police et / ou de la Gendarmerie

Le dispositif d'intervention sociale en commissariat ou gendarmerie consiste à assurer la prise en charge sociale des publics, dont le traitement et le suivi ne relève pas de la compétence ni des attributions de la Police Nationale ou de la Gendarmerie. Ce dispositif permet d'assurer l'accueil, l'écoute, l'évaluation et l'orientation des personnes victimes ou mises en cause, vers les services ou structures du territoire correspondant à leurs besoins.

L'intervenante sociale assure un lien entre les services de police / gendarmerie et les services sociaux du territoire. Elle est compétente à deux niveaux : l'aide aux victimes et la prévention de la récidive.

Les statistiques ci – dessous portent sur l'accueil de personnes victimes de violences conjugales :

2016	Intervenant social à Sens	Intervenant social à Auxerre
Nbre. violences conjugales	42	98
Nbre. violences par ex- conjoint	9	22
Nbre. conflits liés à la séparation	19	61
Nbre. conflits de couple	13	98

Il est précisé par l'intervenant social travaillant auprès du Commissariat de Police de Sens qu'au cours de l'année 2016, 140 situations (personnes) ont été traitées avec une prédominance de problématiques conjugales, et en particulier de femmes victimes de violences. Cette problématique restant la porte d'entrée principale au service. En 2015, à Sens, les conflits conjugaux dans leur ensemble représentaient 58% des situations traitées, ils sont de 59% en 2016.

13

¹ Dispositif d'intervention sociale au Commissariat de Police de Sens – Rapport d'activité 2016 – Madame Bourand

Actions locales soutenues par la délégation aux droits des femmes

Dans le cadre du CLSPD de la Ville de Tonnerre et des actions déclinées au sein du Comité violences intrafamiliales et aide aux victimes, le projet « Clé USB » a été conduit. Il a s'agit d'équiper les femmes victimes de violences intrafamiliales d'une clé USB contenant tous les documents, dossiers, pièces administratives nécessaires à leurs démarches et à leur sécurité en amont et en aval de leur plainte ou séparation. Un autre objectif visé est d'assurer une meilleure prise en charge plus rapide des personnes par les institutions et les structures d'accompagnement. Toutes les habitantes de Tonnerre et des villages du Tonnerrois peuvent en bénéficier. Différentes structures sont en mesure de la proposer (CCAS, Mission Locale, Gendarmerie, SIE, UTS 89, ADAVIRS, CIDFF et Centre social).

La Ville d'Avallon a initié sur l'année scolaire 2016 – 2017 une action de sensibilisation des lycéens à l'égalité femmes – hommes et à la prévention des violences conjugales. Le public concerné sont les classes de seconde des lycées publics d'enseignement général et professionnel. Compte tenu du constat d'une dégradation des relations filles – garçons en termes de respect, de représentations stéréotypées des rôles, du harcèlement entre jeunes via notamment les supports numériques, cette action a été jugée nécessaire. Le projet alterne des activités menées en classe tout au long de l'année scolaire avec des événements extérieurs alimentant la réflexion. Des ateliers d'écriture sont animés par une intervenante extérieure et devront aboutir à une lecture des textes devant le public et notamment les parents d'élèves lors d'une manifestation s'inscrivant dans le cadre du club théâtre du lycée.

Dans le cadre de la campagne de mobilisation contre le sexisme, cette thématique a fait l'objet d'une communication dans la rubrique dédiée du site Internet de la Préfecture. Ce plan de mobilisation du 8 septembre 2016 au 08 mars 2017 a encouragé les initiatives locales à se faire connaître via la plateforme numérique du ministère en vue d'obtenir le label « Sexisme, pas notre genre! ». Dans l'Yonne, deux initiatives ont été labellisées : « Festival écrits de femmes » par la Société des amis de Colette et « Sex type ». Au sein de la DDCSPP un quiz a été proposé en ligne aux agents (25 participants sur 70 agents) et les badges diffusés par le ministère ont été distribués lors du 25 novembre notamment.

Journée internationale pour l'élimination de toutes les violences faites aux femmes

A l'occasion du 25 novembre 2016, une table ronde intitulée « Justice et violences conjugales : parcours judiciaire des femmes victimes » a été organisée à Auxerre. Réunissant diverses institutions et partenaires, cette rencontre a permis de dégager des objectifs à poursuivre comme notamment le renforcement de l'ordonnance de protection.

D'autres actions ont également été conduites en vue de toucher un plus grand public (émission radio sur France Bleu Auxerre, ciné – débat à Joigny, Avallon et Tonnerre, ateliers organisés par la MJC d'Auxerre dans le cadre du programme « Education citoyenne pour participer à l'aventure de la justice en France », conférence animée par le CIDFF à l'attention de l'Université pour tous de Puisaye – Forterre etc).

STRATEGIE TERRITORIALE 2017

POUR LES DROITS DES FEMMES ET L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN REGION BOURGOGNE - FRANCHE - COMTE

Accès aux droits et élimination des violences :

1. Consolider des dispositifs et maillage des territoires

Nous avons une attention particulière sur quatre départements :

- le Doubs, avec un CIDFF en re-constitution après liquidation fin 2015 puis association préfiguratrice en 2016.
- l'Yonne : l'accueil de jour porté par l'association Croix Rouge Française (CHRS) s'est montré défaillant après plusieurs tentatives d'accompagnement et d'adaptation du dispositif. Nous nous orientons vers un portage par des structures de droit commun (CCAS) articulées avec le réseau des acteurs qui accompagnent les victimes de violences.
- -la Nièvre : un département très rural (partie du Morvan) avec des moyens modestes. L'enjeu est de sécuriser le CIDFF dans son rôle d'accès aux droits et de LEAO, et son articulation locale avec le réseau Inavem.
- la Saône-et-Loire : premier département en population, ce territoire est structuré autour de villes moyennes et nécessite un travail de maillage adapté. C'est le cas avec l'appui sur les CISPD et les réseaux VIF mené par la déléguée départementale. Le CIDFF est modeste par rapport à l'enjeu du territoire et à l'absence d'une association spécialisée sur l'accompagnement des situations de violences. L'objectif est d'accompagner le CIDFF dans l'accroissement de ses moyens.

2. Développer et intégrer les actions de formations des professionnel.les sur le champ « violences »

Nous souhaitons consolider le financement d'au moins une session de formation par an par département sur un format interdisciplinaire (deux sessions pour les trois plus gros départements, avec un budget régional qui sera distribué en fonction des besoins exprimés par les déléguées départementales et des stratégies locales).

Par ailleurs, nous envisageons de travailler avec le conseil régional et l'ARS sur la formation continue des professionnels de santé de proximité (médecine libérale, officines pharmaceutiques, infirmiers.ères) et sur la formation initiale des professionnels du travail social.

Enfin, dans chaque département, des groupes inter professionnels d'analyses des situations de violences pourraient être généralisés pour analyser conjointement les bonnes pratiques et les points de fragilité dans les parcours accompagnés des victimes. Ces groupes pourraient être des points d'entrée pour travailler en particulier avec les professionnels de la Justice et du Barreau.

Enfin, le thème des enfants exposés nécessite un travail particulier avec les cellules enfance en danger des conseils départementaux, et les établissements d'accueil d'enfants et de jeunes dans le cadre de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Nous pourrons saisir différentes opportunités pour travailler sur ce sujet avec les conseils départementaux : article 61 de la loi égalité, ou entrée partenariat « violences ».

Nous viserons une logique programmatique et « pro active » plutôt que des réponses ponctuelles à des sollicitations.

3. Lutte contre la prostitution : initier le mouvement.

La difficulté à mobiliser les institutionnels autour du sujet, en dépit de l'arsenal législatif, est commune à nos huit départements. C'est une première étape nécessaire dans notre région. En 2017, nous nous fixons les objectifs suivants :

- une action de prévention régionale à destination des étudiant.es, en partenariat avec les universités
- une mobilisation des institutionnels dans le cadre des états majors de sécurité et des CDPD. Le sujet devra être proposé sous forme d'information / préconisation à ces différentes instances dans chaque département. Le sujet sera proposé en CAR.
- une évaluation des deux structures repérées localement (Mouvement du Nid Doubs et ADEFO Le Pas Côte-d'Or) en vue de l'agrément pour l'accompagnement à la sortie de prostitution et de leur capacité à travailler en réseau avec d'autres structures existantes sur le sujet.

Construire l'égalité de demain : éduquer et lutter contre le sexisme

Egalité dans l'éducation : un objectif mobilisateur dans notre région

La traduction budgétaire de cet objectif se retrouve à la fois dans l'action 11 (accompagnement de projets d'établissements, plans mixité) et 12 (formation / sensibilisation autour du sexisme et de la prévention des violences).

Poursuivre les actions mixité qui maillent l'ensemble des départements

Notre objectif 2017 vise l'appropriation par l'ensemble des départements de cette thématique en lien avec les référents de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Nous poursuivons les actions de mobilisation autour de la mixité des formations et des métiers, dans la continuité de 2016 : semaines de l'égalité et carrefours des carrières au féminin côté Bourgogne ; dispositif « Sciences et techniques en tout genre » côté Franche Comté. Les « Trophées de l'égalité et de la mixité » sont reconduits sur les deux académies.

Harmoniser et structurer la formation des professionnel.les de l'éducation :

- -ESPE, Université (déjà en cours)
- -Acteurs du périscolaire : à déployer en 2017 sur les territoires prêts à expérimenter.

Valoriser les actions relatives à la lutte contre le sexisme et les démarches intégrées dans le cadre des trophées mixité égalité.

Initier un réseau régional de professionnel.les mobilisés autour du respect filles-garçons et de l'éducation à la sexualité, en partenariat avec l'ARS, les CH les centres ressources en matière d'information des jeunes.

Valoriser les actions relatives à **Femmes et sports** : jury femmes et sports régional ; actions de sensibilisation aux sexisme et aux violences sexuelles (avec CDOS/ CROS).

1. Entrepreneuriat des femmes en BFC : une dynamique conjointe à poursuivre

Au plan régional, nous poursuivons le déploiement d'outils d'accompagnement (jeu Kreatrix initié en Haute-Saône) et de valorisation des femmes (portail, label les entrepreneuses), concours *Initiative au féminin* sur l'ensemble du territoire. Nous avons pour objectif de déployer la semaine de sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin auprès des lycées dans au moins 5 départements sur les 8 en 2017.

Le programme intègre des pistes de travail et des actions structurantes, qui sont encouragées et qui peuvent être déployées de manière différenciée sur les territoires départementaux dans le temps : journées collaboratives entre "réseaux", concours femmes, challenge interbancaire FGIF, sensibilisation de jeunes à l'entrepreneuriat des femmes, formations dédiées, actions "rencontres" en milieu rural, ...

Notre objectif est de formaliser un plan d'action régional et de retrouver un véritable pilotage tripartite (conseil régional/ Caisse des dépôts/ DRDFE) sur l'ensemble du ressort territorial.

2. Egalité dans les fonctions publiques

Nous avons développé un ensemble de ressources, grâce au travail mené par notre stagiaire Saleha Vigreux en 2015-2016.

Nos objectifs dans ce domaine sont les suivants :

- formaliser une PIDFE avec les anciens signataires de PRS sur les deux ex régions.
- organiser un temps de formation ciblé sur le réseau des acheteurs publics (en lien avec les obligations légales qui portent sur les entreprises soumissionnaires) ou les professionnel.les des ressources humaines.
- proposer une formule d'intervention au sein des structures, sous forme « petit déjeuner thématique », en ciblant un établissement hospitalier ; le conseil régional, les conseils départementaux et une agglomération par département (à valider).
- reprendre le partenariat avec le CNFPT avec qui des séquences de formation ont été montées (et non réalisées faute de participants) ou réalisées (Yonne, Côte d'Or, Saône-et-Loire).

3. Promotion de la mixité avec les acteurs de branche et les partenaires sociaux

L'objectif de mixité professionnelle est à la croisée de plusieurs partenariats régionaux : la convention territoire d'excellence (avec le conseil régional) et les conventions égalité dans l'éducation et la formation (avec un dénominateur commun Education Nationale et Université BFC).

L'étude INSEE réalisée sur les inégalités salariales par secteurs d'activité dans notre région reste un point d'appui pour mobiliser les acteurs du CREFOP et du SPER sur des actions.

Deux secteurs d'activité seront ciblés :

- les professionnels du secteur des services et soins à domiciles, dans une région rurale, où la population est globalement vieillissante, la féminisation de ce secteur d'activité pose la question des conditions de travail et de la valorisation de compétences « invisibles » dans ce domaine. Un colloque est programmé en avril 2017. Des actions partenariales pourront être

envisagées dans ce cadre et en lien avec les actions GPEC financées dans les Capeco, en partenariat avec la DIRECCTE. Cette dimension sera à étudier en 2017.

- le numérique : secteur porteur d'emplois et de transformation de l'emploi existant. Nous envisageons de réunir des acteurs locaux sur cette thématique pour envisager des pistes d'actions (reconversion de jeunes femmes, ou demandeuses d'emploi).

Des contrats égalité mixité ciblés (FC et Bourgogne) sur quelques activités emblématiques pour nos régions, par exemple dans le secteur du numérique.

4. Accompagnement des femmes vers l'emploi

Certains départements (anciennement Doubs, toujours en vigueur le territoire de Belfort) sont structurés autour de BAIE adossés aux CIDFF. En Bourgogne, des actions ponctuelles d'accompagnement vers l'emploi restent co-financées.

La négociation d'une convention BFC avec Pôle Emploi est un objectif pour 2017. Une base a été finalisée en Bourgogne. Elle vise notamment à sensibiliser les conseillers PE, favoriser une approche qui valorise les compétences "invisibles" des femmes (les moins qualifiées), et contribue à lever les freins périphériques (garde d'enfants).

Nous avons à définir en 2017 des priorités plus claires dans ce domaine, en lien notamment avec le partenariat avec le Conseil régional compétent en matière de formation professionnelle.

5. Accompagnement des entreprises et partenaires sociaux pour la négociation en matière d'égalité professionnelle

Les appels à projet FSE et la convention territoire d'excellence sont deux leviers importants pour améliorer l'effectivité des négociations et la qualité des mesures prises dans le cadre des accords et plans que nous avons peu sollicité en 2016 sur ce domaine (en basant nos actions sur les financements 2015). En Bourgogne et Franche Comté, l'action d'accompagnement des sections syndicales d'entreprises a permis d'accompagner jusqu'ici 52 entreprises dans ces négociations. Un travail partenarial avec la DIRECCTE, les partenaires sociaux et FETE doit être poursuivi sur cette base.

Objectifs 2017

Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes - hommes

Programme 137 : égalité entre les femmes et les hommes		
Action 11 : égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle et économique	Action 12 : promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes	
Promouvoir et favoriser la mixité des métiers et des formations	Former les divers acteurs professionnels à la problématique des violences intrafamiliales	
Promouvoir et favoriser l'égalité professionnelle femmes- hommes	Pérenniser ou développer les groupes de paroles thérapeutiques tant pour les victimes que les auteurs de violences conjugales	
Promouvoir et développer l'entrepreneuriat féminin	Ouvrir un accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales	
Encourager la pratique d'activités sportives notamment auprès des jeunes filles et des femmes issues des quartiers relevant de la politique de la ville et de toutes les femmes	Informer le grand public et les professionnels au sujet du 5 ^{ème} plan d'élimination des violences faites aux femmes (sexisme, harcèlement)	
Accompagner les femmes originaires des quartiers relevant de la politique de la ville vers le retour à l'emploi		